

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 avril 2026, à 18 h 30.

Résolution 26-240

Adoption du projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les propriétés sises au 240, avenue Andrée-Champagne (lot 6 616 038) et au 300, avenue Andrée-Champagne (lot 6 616 037)

CONSIDÉRANT la demande présentée par 9539-8210 Québec inc., représentée par monsieur Marc-André Robert, en date du 3 mars 2026, pour un projet particulier visant à autoriser la délivrance d'un permis de lotissement créant une copropriété horizontale destinée à un usage résidentiel pour les propriétés sises aux 240 et 300, avenue Andrée-Champagne (lots 6 616 038 et 6 616 037), dans la zone résidentielle 8071-H-16;

CONSIDÉRANT que cette demande est dérogoire à l'article 8.1.1.2 paragraphe g), sous-paragraphe v), du *Règlement d'urbanisme numéro 350*, qui prévoit qu'un terrain (lot de base) faisant l'objet d'une opération cadastrale, destinée à créer une copropriété horizontale, ne peut viser un usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que le projet soumis respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Hyacinthe et les critères d'évaluation contenus au *Règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 18 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David-Olivier Huard
Appuyé par André Charron

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le projet de résolution, conformément au *Règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, autorisant la délivrance d'un permis de lotissement visant à créer une copropriété horizontale destinée à un usage résidentiel pour les propriétés sises aux 240 et 300, avenue Andrée-Champagne (lots 6 616 038 et 6 616 037), situées dans la zone 8071-H-16, le tout, conformément à la demande soumise par le requérant en date du 3 mars 2026.

L'assemblée publique de consultation sur ce projet particulier est fixée au 4 mai 2026, à 18 h 30, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 21 avril 2026



.....
Greffière de la Ville